

Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-préfecture de Grasse le 10 Mai 20005 : n° 0061021504 et au JO N° 24 du 11 juin 2005 enregistré sous le n° 64

Mandelieu, le 23 octobre 2006

Monsieur BROCHANT
Député des Alpes Maritimes

Monsieur le Député,

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre bulletin n° 4 et en particulier votre article concernant le C.E.T prévu à Barbossi.

Si Monsieur ESTROSI « a réfermé » le dossier, pouvez vous me dire si le projet est définitivement abandonné.

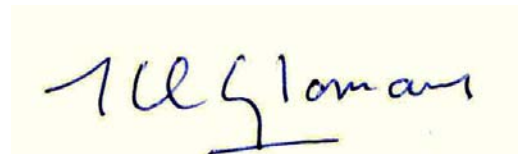
Si tel était le cas, notre association n'aurait donc plus aucune raison d'exister.

En revanche, vous n'excluez pas le cas où cette décision pourrait être remise en cause par « certains ».

Dans ce cas précis, quelle serait votre position dans le dossier ?

Je vous remercie pour toute l'attention que vous accorderez à ma lettre.

Recevez, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président de la SDEMNE
Jean-Claude GLOMAUD